

«énergie» à l'étiquette «environnement» et c'est difficile maintenant d'anticiper les résultats de la Confédération. Je peux simplement vous dire que lors de la Conférence cantonale des directeurs de justice et de police, l'automne passé à St-Gall, nous avons décidé de coordonner nos efforts – évitons qu'un canton soit beaucoup plus écologique que l'autre – et nous baser sur cette nouvelle étiquette «environnement» qui a été également élaborée par l'Association des techniciens des bureaux d'automobiles, donc des Services de la circulation – notamment à Fribourg – qui étaient aussi «federführend». Ce sont eux, les techniciens, qui font les propositions à la Confédération et je crois savoir que M. le Député Boschung s'est, d'une manière intelligente, déjà aussi renseigné auprès de ce service à Fribourg.

Je crois avoir répondu aux questions. Je vois qu'il y a une unanimité. Je vous remercie d'aller dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat et vous prie alors d'accepter les deux motions.

– La motion N° 123.05 Denis Boivin/Cédric Castella est retirée par la députée Marie-Thérèse Weber-Gobet.

– Cet objet est ainsi liquidé.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1023.07 Yvan Hunziker/Fritz Glauser est acceptée par 85 voix contre 6. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

*Ont voté non:*

Cotting (SC, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 6.*

*Se sont abstenus:*

Bourguet (VE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1034.07 Moritz Boschung/Katharina Thalmann-Bolz est acceptée par 79 voix contre 6. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 79.*

*Ont voté non:*

Cotting (SC, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 6.*

*Se sont abstenus:*

Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Motion M1036.07 Antoinette Romanens/ Nicolas Rime (loi sur l'impôt des véhicules automobiles)<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE).** Je tiens d'abord à remercier le Conseil d'Etat de la célérité de

<sup>1</sup> Déposée et développée le 11 octobre 2007, BGC p. 1540; réponse du Conseil d'Etat le 19 février 2008, BGC p. 515.

sa réponse puisque notre motion avait été déposée en octobre 2007 et elle est déjà sur cette table; ce qui va permettre d'avancer sur ce sujet. La motion demande que chaque automobiliste puisse acquérir, dans le cadre du paiement de l'impôt véhicules, un abonnement demi-tarif.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, est fort enthousiaste sur le succès d'une telle mesure puisqu'il pense que 75% des automobilistes vont en faire usage. Cela ne signifie pas que cela soit une proposition totalement gratuite pour l'automobiliste mais en tout cas elle aurait, selon le Conseil d'Etat, un succès certain. Le coût chiffré par le Conseil d'Etat paraît également démesuré. Les effets en paraissent aussi injustes vu sous cet angle. Je pense que c'est le début d'une proposition qui mérite d'être creusée davantage. Avec mon collègue Nicolas Rime, nous proposons le retrait de cette motion en invitant toutefois les collègues de tout bord du Grand Conseil et qui sont attentifs à cette question à se mettre ensemble pour créer un petit groupe de travail et revenir prochainement avec une proposition. C'est dans ce sens que Nicolas Rime et moi-même retirons donc cette motion.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les motionnaires pour le retrait de cette motion. Je crois que l'idée d'inciter les automobilistes à prendre les transports publics est une bonne idée. Par contre, la mesure ne nous paraissait pas adéquate. Mais, je peux vous dire, Madame et Monsieur les Député-e-s que le Conseil d'Etat a la volonté d'intensifier ses efforts pour inciter les automobilistes à prendre les transports publics. Dans ce sens, je vais transmettre votre demande à mon collègue Directeur de l'énergie et des transports publics et on va étudier la question d'éventuellement créer un groupe de travail.

- Cette motion est retirée par ses auteurs.
- Cet objet est ainsi liquidé.

### **Motion M1029.07 Bruno Boschung/Albert Studer** (augmentation de la durée maximale de la garde à vue pour les mineurs)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Studer Albert (ACG/MLB, SE).** Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse favorable. Merci beaucoup d'accepter cette motion, de proposer l'acceptation! Je crois que ce que nous demandons est quelque chose de très sensé pour améliorer le travail de la police et de la justice.

Die heutige kurze Dauer des maximal möglichen Polizeigewahrsams ist einer effizienten Begegnung der Jugendkriminalität nicht förderlich und behindert insbesondere oft griffige erzieherische und präventiv wirkende Massnahmen bei Wiederholungstätern. Der

Ermittlungsrichter der Jugendstrafkammer ist infolge der spärlich vorhandenen polizeilichen Ermittlungsergebnisse oft nicht in der Lage, eine Untersuchungshaft anzuordnen. Die Straftäter werden mit der Begründung der Unschuldsvermutung früh aus dem Polizeigewahrsam entlassen, die erzieherische Wirkung eines längeren Aufenthaltes in Gewahrsam der Polizei geht verloren und die Ermittlungen müssen praktisch von vorne beginnen.

Il ne faut pas oublier que la majorité des délits commis par les mineurs se produit pendant le week-end ou la nuit quand les ressources humaines de la police sont réduites et le travail d'autant plus difficile. N'oublions pas non plus que souvent les jeunes délinquants sont sous effet de drogues ou d'alcool et que la durée de six heures, pour les jeunes en dessous de quinze ans, permet souvent juste de «couver leur cuite». Donc on n'a même pas le temps de passer un interrogatoire, de prélever des informations utiles pour poursuivre une enquête policière efficace. Donc on engendre de grands frais, de grands coûts inutiles en ayant l'obligation de prendre un avocat pour défendre – ce que la loi prévoit – et des choses qu'on aurait pu régler facilement deviennent très complexes et très chères pour le citoyen contribuable.

Pour terminer, j'aimerais souligner les points importants que cette motion a envie de réaliser: c'est augmenter la marge de manœuvre et la motivation des forces de police, accroître l'efficacité des enquêtes et des répressions concernant des délits commis par des mineurs, renforcer l'effet éducatif et préventif d'une garde à vue, notamment pour les récidivistes, réduire les coûts de frais de procédure pour l'Etat et, finalement, préserver l'autorité policière; le dernier point n'est pas le moindre.

Merci beaucoup de soutenir cette motion!

**Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC).** Tenant compte, d'une part, des explications plausibles des motionnaires à propos de leurs demandes de modification de l'article 37 de la loi dont il est question, traitant de la garde à vue d'un mineur de moins de quinze ans et de plus de quinze ans pour l'adapter dans le sens d'une augmentation de cette durée maximale ou, plus précisément, de multiplier par deux les délais actuels pour les porter respectivement à 12 et 24 heures, et la réponse explicite du Conseil d'Etat, d'autre part, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, va soutenir la motion Boschung/Studer.

**Studer Theo (PDC/CVP, LA).** Die Arbeit der Polizei mit minderjährigen Straftätern ist in den letzten Jahren schwieriger und komplizierter geworden. Durch die Erhöhung der Maximaldauer des Polizeigewahrsams kann die Arbeit der Polizei entsprechend wirkungsvoller gestaltet werden. Den Argumenten der Motionäre und der Antwort des Staatsrates kann nur zugestimmt werden. Die Fraktion der CVP unterstützt die Motion einstimmig.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt la motion Boschung/Studer tendant à augmenter la durée maximale de la garde

<sup>1</sup> Déposée et développée le 14 septembre 2009, BGC p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 29 janvier 2008, BGC p. 266.